



Département du Rhône

Mairie de Chaponost

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 10 AVRIL 2024

L'An deux mille vingt-quatre le 10 AVRIL à 19 h 30 le conseil municipal de Chaponost, légalement convoqué le 4 AVRIL deux mille vingt-quatre, s'est réuni en séance publique ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Damien COMBET, maire.

Étaient présents : Monsieur Jean-François PERRAUD, Madame Patricia GRANGE, Monsieur Dominique CHARVOLIN, Monsieur Eric ADAM, Madame Martine MORELLON, Monsieur Marc LEONARD, Monsieur Jérôme CROZET, Monsieur Fabrice DUPLAN, Madame Monia BEN SLAMA, Madame Françoise DUMAS, Monsieur Alexandre MARTIN, Monsieur Frédéric GIORGIO, Monsieur Laurent JANUEL, Monsieur Yves ODIN, Madame Jocelyne SAINT-GEORGES, Madame Anne ARNOUX, Monsieur Roland WILPUTTE, Madame Camille DUVERNAY, Monsieur Frédéric DAUMARD.

Absents représentés : Monsieur Gregory NOWAK (a donné procuration à Monsieur Alexandre MARTIN), Madame Claire REBOUL (a donné procuration à Madame Patricia GRANGE), Monsieur Cédric LAURENT (a donné procuration à Monsieur Eric ADAM), Madame Mégane HERNANDEZ (a donné procuration à Monsieur Jérôme CROZET), Monsieur Didier DUPIED (a donné procuration à Monsieur Dominique CHARVOLIN), Madame Sandrine GENIN (a donné procuration à Madame Martine MORELLON), Madame Anaïs VIDAL (a donné procuration à Monsieur Frédéric GIORGIO), Monsieur Thomas SAUVAGE (a donné procuration à Monsieur Fabrice DUPLAN), Madame Céline VEDRENE (a donné procuration à Monsieur Laurent JANUEL).

Secrétaire de séance : Monsieur Frédéric GIORGIO est désigné secrétaire de séance.

Rapport n° 24/58 - VIE ASSOCIATIVE

Rapporteur : Monsieur Éric ADAM

**ASSOCIATION TWIRLING BÂTON DE CHAPONOST ET SPORTING
CLUB OUEST LYONNAIS
SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES**

Publié le : 11 avril 2024

Transmis en Préfecture le : 11 avril 2024

Exécutoire le : 11 avril 2024

**Le maire,
Damien COMBET**

Exposé des motifs :

Les subventions aux associations pour l'année 2024 ont été attribuées par délibération lors du conseil municipal du 13 décembre 2023 après un examen en commissions thématiques, avec la possibilité pour les associations de solliciter une aide exceptionnelle en cas de besoins spécifiques en cours d'année.

Le club de Twirling Bâton ainsi que la section foot adapté du Sporting Club de l'Ouest Lyonnais (SCOL) ont obtenu de très bons résultats dans différentes compétitions au niveau international pour le Twirling Bâton et au niveau national pour le SCOL.

Aussi, la commune a été sollicitée par ces deux associations afin de les aider à financer les frais de déplacement importants pour participer aux championnats d'Europe et de France.

Afin de soutenir ces deux associations et leurs athlètes, il est proposé le versement d'une subvention exceptionnelle de :

- 500 € pour le Twirling Bâton,
- 250 € pour le SCOL.

Délibération :

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- **Accepte** de verser une subvention de 500 € au bénéfice du Twirling Bâton,
- **Accepte** de verser une subvention de 250 € au bénéfice du Sporting Club de l'Ouest Lyonnais (SCOL).

VOTANTS	29
ABSTENTION	0
CONTRE	0
POUR	29

Pour extrait conforme,
Le maire,
Damien COMBET

Le secrétaire,
Frédéric GIORGIO

